

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 553

présenté par

M. Simian, M. Pancher, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Pinel, M. Nadot, Mme Wonner, M. Lassalle, M. Molac, Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, Mme Dubié, M. Falorni, Mme De Temmerman, M. Charles de Courson et M. Clément

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.